

*J.B. Allard, Avocat  
Directeur, Affaires juridiques et Réclamations et  
Avocat en chef adjoint  
Ligne directe : (514) 598-3785  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : jballard@gazmetro.com*

**PAR MESSAGEUR ET PAR COURRIEL**

Le 24 août 2007

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la bourse  
800, Place Victoria - bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

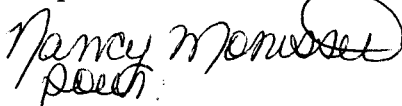
**Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007  
Dossier de la Régie : R-3630-2007  
Notre dossier : 312-00330**

---

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint, en huit exemplaires, la pièce Gaz Métro-9, document 6.1 révisée. Cette pièce est une réponse du Groupe de travail à une demande de renseignements de la Régie. Cette révision vise à remplacer la version originalement déposée à la Régie le 10 août dernier dont la formulation n'était pas complète.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



J.B. Allard  
JBA/nm  
p.j.

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants :**

Monsieur Jean-François Lefebvre (GRAME)  
M<sup>e</sup> André Turmel (FCEI)  
M<sup>e</sup> Dominique Neuman (SÉ/AQLPA)  
M<sup>e</sup> Guy Sarault (ACIG)  
M<sup>e</sup> Steve Cadrin (UMQ)  
M. Brian Kelly (TCE)

M<sup>e</sup> Stéphanie Lussier (Option Consommateurs)  
M<sup>e</sup> Mathieu Drolet (RNCREQ)  
M<sup>e</sup> Hélène Sicard (UC)  
M<sup>e</sup> Eve-Lyne H. Fecteau (ROEE)  
M<sup>e</sup> Yves Papineau (RGCQ)

la vie en bleu

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements n° 1 en date du 13 juillet 2007

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** Gaz Métro – 9, document 6, page 9

**Préambule :**

*Rapport d'évaluation des programmes PE 202-Chaudières à efficacité intermédiaire et PE 210-Chaudières et fournaies à condensation.*

**Question :**

**19.1** Veuillez fournir les informations sur la capacité moyenne des chaudières qui ont été subventionnées par le programme depuis 2002-2003.

---

**Réponse :**

**19.1** La capacité moyenne des chaudières à efficacité intermédiaire (PE202) est égale à 1 353 115 btu/h. Toutefois, Gaz Métro considère que la répartition suivante est un portrait exact de la réalité de ce programme : soit 11 % des appareils ont une puissance de 2 000 000 btu/h, 10 % ont une puissance de 1 000 000 btu/h, 9 % ont une puissance de 750 000 btu/h, 7 % ont une puissance de 500 000 btu/h et 6 % ont une puissance de 1 500 000 btu/h. La répartition des autres puissances est moins significative compte tenu qu'aucune d'elles ne représente plus de 5 % des appareils subventionnés.

La capacité moyenne des chaudières à condensation (PE210) est égale à 560 390 btu/h. Toutefois, Gaz Métro considère que la répartition suivante est un portrait exact de la réalité de ce programme : soit 35 % des appareils ont une puissance de 200 000 btu/h, 12 % ont une puissance de 2 000 000 btu/h et 10 % ont une puissance de 600 000 btu/h. La répartition des autres puissances est moins significative compte tenu qu'aucune d'elles ne représente plus de 5 % des appareils subventionnés.